

La Rochelle le 27 février 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mieux capitaliser sur l'expérience des Présidents de CME et de CMG : Un levier stratégique pour l'avenir du système de santé

À l'issue d'une enquête inédite menée en juin 2024 auprès de 262 Présidents de Commission Médicale d'Établissement (PCME) et de Commission Médicale de Groupement (PCMG), les Conférences des Présidents de CME des CH, CHS et CHU présentent 18 propositions et s'engagent à mettre en œuvre 15 actions visant à mieux accompagner la carrière professionnelle de ces praticiens qui ont acquis une expérience précieuse pour le système de santé.

Des compétences clés pour un système de santé en mutation.

Le rôle et les responsabilités des PCME et de PCMG ont connu, ces dernières années, une évolution considérable. Au-delà de leurs attributions spécifiques, ils s'affirment comme des acteurs clés de l'évolution du système de santé. Leur engagement se déploie tant au sein des établissements hospitaliers qu'à l'échelle des territoires, en interaction étroite avec les autres acteurs et structures de santé. Cette position centrale leur confère une connaissance fine de l'organisation des soins, enrichie de compétences managériales variées et de plus en plus solides, singulièrement pour celles et ceux qui assument également des fonctions régionales ou nationales.

Cependant, une fois leur mandat achevé, force est de constater que le secteur de la santé ne tire pas pleinement partie de cette expertise précieuse. Si certains parcours individuels illustrent une valorisation réussie des compétences acquises, ces situations restent trop rares.

En effet, 85 % des PCME/PCMG estiment ne pas être accompagnés pour leur fin de mandat. Seulement 51 % se sentent prêts à reprendre une activité clinique immédiatement, et 63 % privilégieraient une activité partielle pour conserver une activité institutionnelle ou administrative. 77 % déclarent manquer d'informations sur les perspectives qui pourraient leur être offertes, alors que 44,7 % se disent ouverts à de nouvelles opportunités professionnelles et que seuls 25% seraient opposés à une mobilité. 84 % attendent une reconnaissance officielle de leurs compétences singulières acquises durant leur parcours professionnel. Plusieurs dizaines de profils seraient d'ailleurs prêts à s'engager dans de nouvelles responsabilités en institution ou administration.

Des solutions concrètes pour valoriser et mobiliser ces compétences.

Face à ces constats, les Conférences ont élaboré un plan ambitieux et pragmatique structuré autour de cinq axes majeurs :

1. Aider à la reprise d'une activité clinique et/ou à la poursuite d'une expertise institutionnelle.
2. Renforcer les parcours managériaux des PCME/PCMG.
3. Repérer les hauts potentiels et accompagner les parcours professionnels des PCME/PCMG.
4. Reconnaître la « professionnalisation » de la fonction de PCME/G.
5. Faciliter les passerelles et concevoir de nouveaux positionnements.

Elles appellent les pouvoirs publics, les ARS, les établissements de santé et l'ensemble des acteurs concernés à s'engager dans la mise en œuvre des préconisations qui en découlent.

Il n'existe en effet à ce jour ni dispositif structuré, ni cadre formalisé pour capitaliser sur l'expérience de ces praticiens aux parcours atypiques. Leur savoir-faire constituerait pourtant un atout majeur pour accompagner les changements nécessaires du système de santé, notamment dans la structuration de l'organisation territoriale des soins.

Contacts :

Dr Thierry GODEAU : Président de la Conférence Nationale des Présidents de CME des Centres Hospitaliers

Pr Rémi SALOMON : Président de la Conférence Nationale des Présidents de CME des Centres Hospitaliers Universitaires.

Dr Christophe SCHMIT : Président de la Conférence Nationale des Présidents de CME des Centres Hospitaliers Spécialisés